

MODE D'EMPLOI POUR

LE SIIS ET LES PLANS D'AFFAIRES

IMMOBILISATIONS PRIORITAIRES 2013-2014

Table des matières

Aperçu des immobilisations prioritaires pour 2013-2014

Le Ministère va examiner les demandes de financement pour les projets d'immobilisations prioritaires afin de déterminer comment répartir le financement des immobilisations destinée aux grands projets d'immobilisations. Les conseils ont été invités à présenter, avant le 31 octobre 2013, leurs demandes de financement au titre des projets d'immobilisations prioritaires par le biais du Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS).

Dans un souci d'amélioration continue, le Ministère a actualisé les outils de soumission des projets d'immobilisations prioritaires, y compris les plans d'affaires associés à chaque projet prioritaire, sur la base des commentaires reçus des conseils scolaires.

Même si les conseils auront l'occasion de présenter jusqu'à 30 projets d'immobilisations prioritaires, seuls les huit (8) premiers projets, ayant une date d'ouverture au plus tard en 2016-2017, seront pris en compte. Ils devront être accompagnés d'un plan d'affaires complet. Pour l'heure, il ne sera pas tenu compte des projets exigés après 2016-2017 en raison du manque d'urgence.

Compte tenu du climat économique et fiscal actuel, nous demandons aux conseils de se concentrer sur leurs priorités en matière d'installations les plus élevées et les plus urgentes et notamment celles qui répondent aux pressions liées aux installations, à l'état des installations et aux regroupements d'écoles. La **note de service 2013: B13** présente les détails de ces catégories de projets; les conseils y trouveront des renseignements utiles.

En janvier 2013, les conseils ont reçu une lettre résumant les réponses du Ministère aux demandes de financement des conseils pour les immobilisations prioritaires de 2012. Les conseils sont priés de prendre connaissance des commentaires du Ministère avant de déterminer leurs futurs besoins à soumettre.

Les projets qui visent à répondre aux pressions liées aux installations et(ou) ceux qui sont entrepris en même temps qu'un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein (PAJE) sont considérés comme prioritaires par le Ministère.

Les projets qui ne devraient pas être soumis comme projets d'immobilisations prioritaires sont :

- les projets déjà financés précédemment, soit par le Ministère ou par le conseil;
- les projets qui devraient être financés dans le cadre des initiatives de financement de la réfection des écoles, y compris l'amélioration des programmes et les projets afin de répondre aux changements récents et/ou futurs à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et
- les projets entrepris dans le seul but de répondre aux exigences du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein (PAJE).

Avant d'octroyer les fonds, le Ministère s'attend à ce que les conseils utilisent la capacité de construction existante, les produits d'aliénation existants et (ou) les fonds d'immobilisation désignés par les conseils aux projets d'immobilisations prioritaires. Lors de l'examen des plans d'affaires, le Ministère tiendra

compte du montant du financement dont dispose déjà le conseil, tel qu'indiqué dans le modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) soumis par le conseil. Les conseils doivent s'assurer que le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) est conforme aux États Financiers de 2012-2013 de votre conseil afin d'être pris en compte pour recevoir une allocation de financement d'immobilisations prioritaires.

Les conseils qui ont l'intention de poursuivre un projet en utilisant de la capacité de construction disponible, un produit d'aliénation futur ou prévu, ou d'autres fonds mis à leur disposition, tel qu'indiqué dans leur MAPI, doivent inclure ce ou ces projets d'immobilisations prioritaires dans le processus de soumission.

L'évaluation des plans d'affaires se concentrera sur plusieurs critères, dont les suivants :

- Lien avec les exigences et le financement relatifs au PAJE
- Nombre d'élèves dépourvus d'installations adéquates
- Nombre d'élèves actuellement accueillis dans des installations portatives ou temporaires
- Nombre d'élèves dans des écoles en mauvais état
- Distance entre, d'une part, l'école ou l'addition prévue et, d'autre part, l'école temporaire ou les élèves nécessitant une installation
- Information sur l'état des installations et l'envergure des rénovations nécessaires
- Nombre de place élèves excédentaires qu'il faut éliminer
- Possibilités d'écoles conjointes ou partagées
- Pertinence, coût et viabilité de la solution proposée.

Tous les critères liés aux effectifs seront examinés à la lumière des facteurs qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la taille de l'école, comme la situation géographique et la catégorie de l'établissement.

Si vous avez des questions en complétant les soumissions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).

Nouveautés pour 2013-2014

Les nouveautés pour 2013-2014 :

- Les conseils auront l'opportunité de soumettre jusqu'à 30 projets d'immobilisations prioritaires dans le « Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires », cependant, seulement les huit (8) premiers projets du conseil accompagnés de leurs plans d'affaires respectifs et ayant une date d'ouverture ciblée au plus tard en 2016-2017 seront pris en compte pour le financement (comparativement à dix (10) projets en 2012).

- Tous projets, incluant ceux qui sont financés par le conseil, doivent être inclus dans les huit (8) premiers projets du conseil et être accompagnés de leurs plans d'affaires respectifs.

- Les projets reliés à un examen des installations devront avoir une décision finale du conseil avant le 31 décembre 2013 afin d'être pris en compte.

- Les conseils ont l'option de modifier les demandes de projets d'immobilisations prioritaires de 2012 qui n'ont pas été approuvées et les inclurent dans la nouvelle liste des huit (8) premiers projets du conseil pour 2013.

- **Les conseils doivent avoir leur MAPI à jour et approuvé afin de recevoir une allocation de financement d'immobilisations prioritaires.**

Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires

Dans le SIIS, le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires se trouve sous l'onglet Cadre de responsabilité du menu principal. C'est avec cet outil que les conseils scolaires sont tenus de présenter leur demande de financement pour les projets d'immobilisations prioritaires. Le Tableau de bord présente un aperçu des projets d'immobilisations prioritaires du conseil, projet par projet, ainsi que les fonctionnalités pour accéder au plan d'affaires s'y rattachant.

Description générale

Les conseils ont l'occasion de consigner jusqu'à 30 projets d'immobilisations prioritaires dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, cependant, seuls les huit (8) principaux projets, dont la date d'ouverture prévue sera au plus tard en 2016-2017, seront pris en compte pour le financement. Ces huit (8) projets devront être appuyés par un plan d'affaires complet qui est fourni par le Ministère.

Le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires d'actualiser le Tableau de bord quand ils le souhaitent. Plusieurs notes en bas de page détaillent les exigences liées à certaines colonnes du Tableau de bord.

Données à saisir par le conseil scolaire

Les conseils scolaires sont tenus de remplir tous les champs du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires pour chaque projet pour lequel ils ont l'intention de demander du financement. Chaque champ est décrit plus bas.

Nom du projet

Par le passé, il fallait saisir les projets dans la section « modifications apportées aux locaux » dans le module Projet capital du SIIS. Ceci n'est plus nécessaire. Dorénavant, les conseils scolaires peuvent ajouter directement les projets dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires. Pour saisir un projet, il y a deux options, qui sont décrites ci-dessous.

Option 1 – Projets qui ont été soumis comme projets d'immobilisations prioritaires en 2012 et qui n'ont pas été approuvés.

- Sélectionnez l'année « 2012 » dans le champ d'année de soumission du menu déroulant.
- Sur le côté gauche du tableau de bord, cochez les cases associées aux projets que vous souhaitez reporter à 2013 et cliquez sur la case « Copier à la soumission actuelle » au bas de l'écran.

- Les projets retenus devraient apparaître dans le gabarit des projets d'immobilisations prioritaires pour 2013 de votre conseil. Veuillez valider les informations reportées et compléter tous les champs vides restants.

- Veuillez noter qu'il est nécessaire que le plan d'affaires du Ministère et la documentation soient mis à jour pour tous les projets d'immobilisations prioritaires afin d'être pris en compte pour le financement en 2013.

Option 2 - Projets qui ont déjà un numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues.

- Sélectionner le bouton « Sélectionner une (des) école(s) ».

- Faire la recherche en fonction du numéro SIIS ou du nom de l'établissement.

- La liste des écoles apparaît, sélectionner les établissements à ajouter au Tableau de bord.

- Une fois que la sélection est achevée, cliquer sur le bouton « Ajouter » pour que les établissements sélectionnés apparaissent sur le Tableau de bord.

Option 3 – Projets sans numéro SIIS, y compris un numéro de la série 50000 pour les écoles prévues.

- Sélectionner le bouton « Ajouter une école prévue ».

- Saisir les champs exigés et cliquer sur « Enregistrer».

- Nota : le champ du code postal est primordial car il sert à calculer le facteur de redressement géographique pour le financement de référence. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.

- Une fois que les données ont été sauvegardées, le nouvel établissement est ajouté au Tableau de bord.

- Nota : ce projet nouvellement créé apparaitra aussi automatiquement dans le module Projet capital du SIIS sous l'onglet Inventaire (section des nouvelles écoles prévues). Par contre, si le conseil scolaire décide de supprimer un projet nouvellement créé, il doit être éliminé manuellement à la fois dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et dans le module Projet capital.

Année requise

Il faut obligatoirement saisir l'année au cours de laquelle le projet doit être achevé (année scolaire de la date d'ouverture).

Ordre de priorité
Pour les projets qui sont exigés au plus tard en 2016-2017, il faut classer les huit (8) principaux projets par ordre de priorité, en commençant par le plus important. Les projets ayant une date d'ouverture après 2016-2017 ne sont pas à prioriser. Le classement ne peut pas contenir de répétitions ou de rangs manquants.

Catégorie de projet
Les conseils doivent indiquer si le projet demandé vise à répondre aux pressions liées aux installations, à l'état des installations, au regroupement d'écoles ou à un autre facteur. Si le conseil sélectionne la catégorie « Autre », il faut alors fournir des renseignements supplémentaires.

Détails
Si le conseil sélectionne la catégorie « Autre », il faut saisir une description sommaire du projet.

Type de projet
Il faut indiquer si le projet concerne une nouvelle école, une addition permanente ou une rénovation.

Palier
Veuillez indiquer le palier associé au projet exigé :

- É – Élémentaire
- S – Secondaire
- É/S – Installations qui comprennent à la fois une composante élémentaire et secondaire, comme MJ-12 ou 7-12

Date de la décision du Comité d'examen des installations
Les conseils scolaires sont tenus de saisir le statut actuel du processus d'examen des installations scolaires associé au projet proposé. Si le projet proposé ne nécessite pas d'examen des installations scolaires, il faut sélectionner « N/A ». Nota : les projets associés à un examen des installations scolaires seront pris en compte pour le financement uniquement s'il y a une décision finale du conseil avant le 31 décembre 2013.

Capacité actuelle (OTG)
Ce nombre doit correspondre à celui de la « Capacité réelle à construire » indiqué dans le plan d'affaires. On conseille de saisir ce nombre après que le plan d'affaires ait été achevé.

Coût total estimé
Ce montant total doit correspondre au « Coût total estimé » indiqué dans le plan d'affaires qui a été soumis. Il comprend tous les coûts associés au projet (construction, terrain, démolition). On conseille de saisir ce montant après que le plan d'affaires ait été achevé.

Code postal
Le code postal sert à calculer le facteur de redressement géographique du financement de référence. La cellule du facteur de redressement géographique sera préremplie si l'information est disponible dans le SIIS. Pour les nouvelles écoles qui n'ont pas encore de code postal officiel, veuillez saisir le code postal de l'adresse prévue.

Téléchargement du plan d'affaires et d'autres documents

Ce lien Excel permet aux conseils scolaires de télécharger les plans d'affaires exigés, en amont et en aval. Les plans d'affaires pour 2013 ont été mises-à-jour et doivent être complétés pour tous les projets afin d'être pris en compte pour le financement d'immobilisations prioritaires.

Pour télécharger un gabarit de plan d'affaires, veuillez sauvegarder immédiatement le fichier sous un nouveau nom pertinent. Ne travaillez pas directement sur Internet sur un fichier qui n'a pas été téléchargé sur votre ordinateur car il sera impossible de le sauvegarder au format Excel.

L'icône de la loupe permet de télécharger jusqu'à quatre autre fichiers (tels que des cartes, des motions adoptées par le conseil scolaire, des décisions relatives à l'examen des installations scolaires, etc.) qui serviront à appuyer la justification du projet proposé. La taille de chaque fichier ne peut pas dépasser 4 Mo par fichier. Seuls les formats de fichiers suivants sont acceptés : doc, docx, pdf, xls, xlsx, jpg, jpeg, gif.

Si vous voulez présenter d'autres fichiers ou si vous avez des questions au sujet du téléchargement de documents, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).

Soumission au Ministère

Une fois que le conseil scolaire a saisi tous les renseignements sur jusqu'à huit (8) projets prioritaires et qu'il a téléchargé tous les documents associés aux plans d'affaires, les données sont prêtes à être transmises au Ministère. Les projets d'immobilisations prioritaires soumis pour financement seront verrouillés dès que le bouton « Soumettre » aura été sélectionné.

Pour modifier des documents déjà soumis, il faudra communiquer avec votre analyste des immobilisations. Nous vous rappelons que le bouton « Enregistrer » permet aux conseils scolaires de mettre à jour le Tableau de bord à n'importe quel moment.

À des fins de planification, les conseils scolaires peuvent continuer à mettre à jour les données des autres projets restant dans le Tableau de bord.

Plan d'affaires pour les immobilisations prioritaires

Tel qu'indiqué dans la note de service 2013: B13, les conseils scolaires peuvent consigner jusqu'à 30 projets d'immobilisations prioritaires dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires. Cependant, seuls les huit (8) principaux projets dont la date d'ouverture est prévue au plus tard en 2016-2017 seront pris en compte pour le financement. Ces 10 projets devront être appuyés par un plan d'affaires complet.

Le formulaire du plan d'affaires est structuré de façon à ce que le conseil scolaire puisse mettre en évidence les problèmes associés à un aspect du projet proposé et y proposer une solution. Un emplacement a été prévu pour proposer une solution alternative.

Le fichier Excel du plan d'affaires est identique pour toutes les catégories de projets (pressions liées aux installations, état des installations, etc.) et les conseils scolaires doivent uniquement remplir un plan d'affaires par projet prioritaire.

Conseils pratiques

- *Le plan d'affaires sera considéré comme complet si toutes les cellules jaunes et les boîtes de commentaires sont remplies.*
- *Faites régulièrement des sauvegardes lorsque vous remplissez le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires.*
- *Après avoir téléchargé le gabarit d'un plan d'affaires du SIIS, sauvegardez immédiatement le fichier sous un nouveau nom pertinent*.
- *Les conseils scolaires sont encouragés à fournir un maximum de renseignements dans les boîtes de commentaires. Des documents d'appui supplémentaires au plan d'affaires (cartes pertinentes, motions du conseil, décisions du comité d'examen des installations, etc.) peuvent aussi être annexées par téléchargement au Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires dans le SIIS.*
- *Si besoin, appuyez sur la touche « Esc » pour cacher les messages-guides.*
- *Les données préremplies sur les installations sont celles du SIIS au 1er juin 2013.*
- *Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil (voir Annexe A).*

Section A : Informations générales

Informations générales sur le projet
Les informations générales suivantes sont obligatoires : nom du projet, nature du projet, rang de cette priorité et année d'ouverture ciblée. Si le projet est associé à un examen des installations scolaires, il faut préciser la date de la décision définitive du comité d'examen des installations. Ces données doivent être identiques aux renseignements saisis dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires.

Sources de financement existantes
Les conseils scolaires ont l'occasion de préciser les sources de financement disponibles pour le projet soit en provenance du Ministère ou du conseil. Le cas échéant, cette information sera validée avec la version la plus récente du modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) du conseil. Dans cette section, les conseils scolaires peuvent préciser les projets qui pourraient être exécutés à l'aide d'un financement inférieur aux repères du Ministère.

Graphiques
Trois graphiques afficheront automatiquement les données du plan d'affaires à mesure qu'on le remplit :

Graphique 1 : Comparaison du coût par rapport aux repères du Ministère

- Comparaison du coût estimatif total des solutions, tant proposées qu'alternatives, par rapport aux montants estimé selon les repères du Ministère pour chaque solution.

Graphique 2 : Solution proposée

- Représentation visuelle des modifications de la capacité actuelle consécutives à la solution proposée.

Graphique 3 : Solution alternative

- Représentation visuelle des modifications de la capacité actuelle consécutives à la solution alternative.

Section B : Présentation de la solution

Écoles les plus proches
La liste des écoles les plus proches se remplit automatiquement grâce au numéro SIIS entré par le conseil scolaire; cette liste doit servir de point de départ à l'analyse du projet proposé. Pour les besoins de l'analyse, le conseil scolaire indique son choix parmi les écoles citées en cochant les cases sur le côté gauche de la page. Les conseils scolaires ont l'obligation d'avoir tenu compte, dans la justification du projet proposé, de l'incidence du projet sur les effectifs actuels des installations proches.

La liste initiale des écoles les plus proches ne correspond pas exactement à la liste des écoles qui *devraient* être incluses dans l'analyse du projet proposé. Il s'agit simplement des 9 établissements les plus proches du numéro SIIS indiqué, se situant dans un rayon de 40 km. Dans l'encadré de commentaires, le conseil scolaire doit justifier la décision d'inclure ou non des numéros SIIS spécifiques.

Pour générer la liste des écoles les plus proches
Dans la cellule Y17, veuillez saisir un numéro SIIS existant afin de générer la liste des écoles les plus proches qui feront l'objet de l'analyse ultérieure. Pour les projets d'addition permanente et de rénovation, saisir le numéro SIIS qui correspond à l'installation concernée. Pour les projets de nouvelles écoles, le conseil scolaire devrait sélectionner l'école existante concernée la plus proche.

Ajouter des écoles supplémentaires à la liste

Écoles ayant un numéro SIIS
Dans les lignes 29 à 32, on peut ajouter les numéros SIIS des écoles destinées à l'analyse. Ceci est utile dans les régions où il y a plus de 9 écoles à proximité du projet proposé.

Écoles sans numéro SIIS
Dans les lignes 33 à 34, on peut ajouter les écoles qui n'ont pas de numéros SIIS mais dont il faut tenir compte dans l'analyse. Ceci est utile dans les cas où le conseil a déjà reçu l'autorisation du Ministère de construire une nouvelle école dans une zone donnée mais n'a pas encore associé un numéro SIIS à l'école proposée.

Pour ajouter des écoles destinées à l'analyse, on peut aussi saisir le nom de l'établissement dans la colonne intitulée « École ». Pour ces écoles, les conseils scolaires sont aussi tenus de saisir le palier, le niveau, la ville, le statut, les données liées aux effectifs et à l'OTG.

Nota : Huit (8) écoles au maximum peuvent être incluses dans la section de l'analyse du plan d'affaires.

Besoins en réfection - 5 ans
Ces colonnes doivent être remplies uniquement pour les écoles qui ont été sélectionnées pour l'analyse. On doit y préciser les besoins en réfection importants et urgents d'ici 5 ans, les autres besoins en réfection d'ici 5 ans et si les installations scolaires ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre du nouveau Programme d'évaluation de l'état des installations du Ministère (2011-2015).

Section C : Analyse de la solution

Situation présente

Description et justification
Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires sont tenus de fournir les données relatives aux écoles citées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé soit approuvé.

Le Ministère encourage fortement les conseils scolaires d'examiner toutes les offres de partenariat disponibles lorsque vous détaillez la solution proposée dans la présente section. Tous détails pertinents devraient être inclus dans la case des commentaires adjacente ou dans la documentation supplémentaire téléchargée dans SIIS.

Données sur les effectifs et la capacité
La liste des installations scolaires de cette section (et de toutes les sections suivantes) sera générée en fonction des écoles sélectionnées dans la section « Écoles les plus proches ».

Pour les écoles sélectionnées, les conseils doivent saisir les données suivantes : effectif, capacité actuelle (OTG) et capacité temporaire pour l'année scolaire du projet proposé, mais aussi pour la quatrième et la huitième année suivant l'année du projet. Les données que l'on saisit dans cette section supposent que le projet n'a pas été approuvé.

L'effectif prévu pour l'école sélectionnée doit tenir compte de l'impact des projets d'immobilisations approuvés antérieurement (par exemple : si le conseil a déjà reçu l'autorisation et les fonds du Ministère pour bâtir un ajout à l'une des écoles sélectionnées) ainsi que les modifications de la capacité actuelle (OTG) attribuables à la mise en œuvre du PAJE, et notamment l'augmentation des effectifs de ces classes qui passent à 26 élèves.

Solution proposée

Description et justification

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires sont tenus de fournir les données pour les écoles citées dans la section « Présentation de la solution ». Ces données sont saisies en supposant que le projet proposé soit approuvé.

Renseignements sur le projet

La première section présente les renseignements généraux sur la solution proposée. Les données à saisir concernent spécifiquement le projet qui fait l'objet de la demande (type de projet, statut du site et lien avec le PAJE).

Un encadré a été prévu pour donner la possibilité aux conseils scolaires d'entrer des détails concernant la solution proposée.

Capacité réelle à construire

Les données de la cellule « Capacité réelle à construire » se remplissent automatiquement quand on saisit le nombre estimatif de locaux à construire dans le cadre du projet proposé. Il faut saisir le nombre de locaux dans la colonne intitulée « Nombre ». Pour les additions permanentes, il faut saisir le nombre brut de locaux à construire. Si, dans le cadre du projet, il y aura une perte de locaux, il faut l'expliquer dans la boîte de commentaires.

Pour les projets de rénovation qui concernent l'ajout de capacité (OTG) à une installation sans que soient construits des pieds carrés supplémentaires, cette section doit être traitée comme s'il s'agit d'une nouvelle école ou d'une addition permanente. Les conseils scolaires doivent consigner tous les renseignements pertinents dans la boîte de commentaires à droite.

Une fois achevée cette section du plan d'affaires, les conseils devraient utiliser les résultats calculés dans la cellule « Capacité réelle à construire » pour remplir la section the « Capacité actuelle » du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Capacité réelle résultante

S'il s'agit d'une nouvelle école, ce chiffre doit être identique à la « Capacité réelle à construire ».

S'il s'agit d'une addition permanente ou d'une rénovation, le conseil scolaire doit calculer la valeur de la « Capacité réelle résultante ». Voici la formule de ce calcul: capacité de l'installation actuelle ***plus*** toute capacité ajoutée dans le cadre du projet ***moins*** toute capacité éliminée en raison du projet.

Code postal

Pour tous les projets proposés, les conseils scolaires sont tenus de saisir un code postal de 6 caractères (sans espaces) pour faire en sorte que le facteur de redressement géographique soit appliqué. Si le projet concerne la construction d'une nouvelle école sans qu'il y ait de site encore déterminé, il faut saisir le code postal de l'installation scolaire la plus proche et donner les explications pertinentes dans l'encadré des commentaires. Le code postal doit correspondre à celui du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Repères du ministère approximatifs

Le montant approximatif du financement octroyé par le Ministère pour le projet proposé est automatiquement rempli en fonction des renseignements saisis dans les sections précédentes. Nous vous

rappelons qu'il s'agit d'un montant repère approximatif pour le projet, engendré à partir des données saisies dans la cellule « Capacité réelle à construire ». Ce montant approximatif ne correspond pas nécessairement au montant final qui pourrait être approuvé pour le projet en question.

Le montant estimatif du financement du Ministère ne sera pas calculé pour les projets de rénovation ou autres projets, ni pour les projets du palier élémentaire qui comptent au total moins de 200 nouvelles places ou les projets du palier secondaire qui comptent au total moins de 300 nouvelles places étant donné qu'il n'y a pas de mécanisme pour calculer un repère exact pour les projets qui répondent à ces critères.

Coût total estimé

Les conseils scolaires sont tenus de fournir une estimation détaillée des coûts du projet, notamment les coûts liés à la construction, la démolition, la préparation du site et les coûts d'acquisition du site. Il faut saisir le montant des coûts de rénovation liés au projet dans la cellule « Coûts de construction » de la section « Coût total estimé ». Cependant, il faut saisir le montant de financement qui est disponible pour le projet proposé dans la section intitulée « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires ainsi que la description des travaux à entreprendre dans l'encadré de commentaires associé.

Une fois achevée cette partie du plan d'affaires, le conseil scolaire devrait utiliser le montant calculé dans la cellule « Coût total estimé » pour remplir la section « Coût total estimé » du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires du SIIS.

Données sur les effectifs et la capacité

Les conseils scolaires sont tenus de saisir les données sur les effectifs et la capacité des installations scolaires sélectionnées. Contrairement à la section « Situation présente », ces données présument que le projet proposé a été approuvé. Si le conseil scolaire construit une nouvelle école dans le cadre de ce projet, cette information doit être saisie à la ***ligne 81***. Pour les projets d'addition permanente ou de rénovation, les conseils scolaires peuvent saisir dans la colonne AS toute modification de la capacité actuelle apportée aux installations scolaires précédemment sélectionnées.

Solution alternative (facultatif)

Dans le cadre du processus régulier de planification des immobilisations, le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires aient envisagé toutes les options possibles pour remédier aux besoins en matière d'installations des élèves. Si d'autres solutions sont envisagées, il faut les consigner dans les boîtes de commentaires prévues à cet effet et, dans la mesure du possible, dans la section « Solution alternative ».

Dans cette partie du plan d'affaires, les conseils scolaires ont l'occasion de fournir les détails d'une deuxième solution pour répondre au besoin en matière d'immobilisations. Si le projet proposé est lié à un examen des installations qui a été réalisé précédemment, il peut s'agir d'une des solutions envisagées par le comité d'examen. Ceci peut aussi être utile si le conseil scolaire veut faire la comparaison entre la construction d'une nouvelle école présentée à la section «Solution proposée » et la construction d'une addition permanente présentée à la section « Solution alternative ».

S'il est vrai qu'en remplissant la section « Solution alternative » le plan d'affaires sera plus étoffé, le conseil scolaire est libre de présenter le plan d'affaires sans inclure ces renseignements.

Les données qu'il faut saisir dans cette section sont identiques à celles de la section « Solution proposée » mais elles doivent se rapporter uniquement à la solution alternative. Les conseils scolaires doivent consigner toutes les observations pertinentes dans la boîte de commentaires de cette section.

Foire aux questions

Est-ce que le Ministère envisagera de financer des projets qui sont engagés dans un processus d'examen des installations scolaires?

Les projets associés à un examen des installations scolaires nécessitent une recommandation approuvée du conseil avant le 31 décembre 2013 pour que la demande de financement soit prise en compte.

La recommandation approuvée du comité d'examen des installations inclut des additions à deux écoles individuelles. Est-ce que cela compte pour un projet ou deux projets?

Chaque proposition de projet qui exige des travaux d'immobilisation sur plusieurs installations doit être présentée séparément (et il faut attribuer un rang à chaque installation) dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et chaque installation doit faire l'objet d'un plan d'affaires individuel. Ceci ne s'applique pas aux projets M-12 ou 7-12 si les écoles sont sur le même site (c'est-à-dire, une nouvelle école intégrée allant de MJ à la 12e année constitue un seul projet dans le Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires et il suffit de soumettre un seul plan d'affaires).

J'ai téléchargé le plan d'affaires mais je n'arrive pas à le sauvegarder?

Après avoir téléchargé le plan d'affaires du Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, il faut toujours « sauvegarder » le fichier sous un nom qui évoque le projet avant de commencer à saisir des données. En ouvrant le fichier avant de le sauvegarder on risque d'avoir des difficultés à sauvegarder les données qui ont été créées.

Est-ce que les frais admissibles au titre de la RAS sont à inclure dans le coût total du projet?

Les frais admissibles au titre de la RAS devraient être inclus au total du coût estimatif du projet proposé. Cependant, les conseils scolaires devraient aussi déterminer le financement de la RAS disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires.

Où doit-on consigner les coûts de rénovation?

Les conseils scolaires qui bâtissent des additions permanentes constatent souvent qu'il faut aussi faire des travaux de rénovation considérables dans les édifices existants. On demande aux conseils scolaires de saisir les montants de ces coûts de rénovation dans la cellule « Coûts de construction » de la section intitulée « Coût total estimé ». Cependant, les conseils scolaires doivent indiquer le financement disponible pour le projet proposé dans la section « Sources de financement existantes pour ce projet » du plan d'affaires en plus de consigner dans la boîte de commentaires connexe la description des travaux à réaliser.

Les projets qui sont uniquement pour une réfection et qui sont financés entièrement par la subvention de réfection annuelle du conseil ne doivent pas être inclus dans le gabarit des projets d'immobilisations prioritaires.

Faut-il obligatoirement remplir la section « Solution alternative » dans le plan d'affaires?

S'il est vrai que le plan d'affaires peut être présenté au Ministère sans que soit remplie la section « Solution alternative », on encourage fortement les conseils scolaires à étoffer leur plan d'affaires en remplissant cette section et en joignant une documentation à l'appui au Tableau de bord des projets d'immobilisations prioritaires, dans la mesure du possible.

Annexe A – Coordonnées des analystes des politiques d'immobilisations			
No. Conseil	Nom du conseil	Analyste	Analyste Financier
1	DSB Ontario North East	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Tim Kielman Tim.Kielman@Ontario.ca (705) 497-6892 or 1 800-461-9570 ext. 6892
2	Algoma DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
3	Rainbow DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
4	Near North DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
5.1	Keewatin-Patricia DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
5.2	Rainy River DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Romina Di Pasquale Romina.dipasquale@Ontario.c a 416-325-2057
6.1	Lakehead DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
6.2	Superior-Greenstone DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
7	Bluewater DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
8	Avon Maitland DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
9	Greater Essex County DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
10	Lambton Kent DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
11	Thames Valley DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
12	Toronto DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Lisa Bland Lisa.Bland@Ontario.ca 416-326-0999
13	Durham DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
14	Kawartha Pine Ridge DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
15	Trillium Lakelands DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
16	York Region DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
17	Simcoe County DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
18	Upper Grand DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
19	Peel DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053

Annexe A – Coordonnées des analystes des politiques d'immobilisations			
No. Conseil	**Nom du conseil**	**Analyste**	**Analyste Financier**
20	Halton DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
21	Hamilton-Wentworth DSB	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
22	DSB of Niagara	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
23	Grand Erie DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156
24	Waterloo Region DSB	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
25	Ottawa-Carleton DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Patrick Pelletier Patrick.Pelletier@Ontario.ca 416-325-3314
26	Upper Canada DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
27	Limestone DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
28	Renfrew County DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Tim Kielman Tim.Kielman@Ontario.ca (705) 497-6892 or 1 800-461-9570 ext. 6892
29	Hastings and Prince Edward DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
30.1	Northeastern Catholic DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Tim Kielman Tim.Kielman@Ontario.ca (705) 497-6892 or 1 800-461-9570 ext. 6892
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Tim Kielman Tim.Kielman@Ontario.ca (705) 497-6892 or 1 800-461-9570 ext. 6892
31	Huron-Superior Catholic DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
32	Sudbury Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
33.1	Northwest Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
33.2	Kenora Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Adrienne Han Adrienne.Han@Ontario.ca 416-327-0697
34.2	Superior North Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
35	Bruce-Grey Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
36	Huron-Perth Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca

Annexe A – Coordonnées des analystes des politiques d'immobilisations			
No. Conseil	**Nom du conseil**	**Analyste**	**Analyste Financier**
		416-326-9924	416-325-1133
37	Windsor-Essex Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-2050
38	London Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
39	St. Clair Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
40	Toronto Catholic DSB	Sarosh Yousuf Sarosh.Yousuf@Ontario.ca 416-325-9796	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-2050
41	PVNC Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
42	York Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
43	Dufferin Peel Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Patrick Pelletier Patrick.Pelletier@Ontario.ca 416-325-3314
45	Durham Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Lisa Bland Lisa.Bland@Ontario.ca 416-326-0999
46	Halton Catholic DSB	Diamond Tsui Diamond.Tsui@Ontario.ca 416-325-2017	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Karyn Morra Karyn.Morra@Ontario.ca 416-325-2050
48	Wellington Catholic DSB	Kristin Grunenko Kristin.Grunenko@Ontario.ca 416-326-9445	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
49	Waterloo Catholic DSB	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Sandra Chin Sandra.M.Chin@Ontario.ca 416-326-1155
50	Niagara Catholic DSB	Hemwanti Dobbs Hemwanti.Dobbs@Ontario.ca 416-325-2018	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	Michael Wasylyk Michael.Wasylyk@Ontario.ca 416-326-9924	Nigel Duquette Nigel.Duquette@Ontario.ca 416-212-8411
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Simi Khan Simi.Khan@Ontario.ca 416-325-1133
53	Ottawa Catholic DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Michelle Zheng Michelle.Zheng@Ontario.ca 416-325-2038
54	Renfrew County Catholic DSB	Cameron Whitehead Cameron.Whitehead@Ontario.ca 416-325-4297	Tim Kielman Tim.Kielman@Ontario.ca (705) 497-6892 or 1 800-461-9570 ext. 6892
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	Catherine Roy Catherine.Roy@Ontario.ca 416-326-9932	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
56	CSP du Nord-Est	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Virginie Cabannes Virginie.Cabannes@Ontario.ca 416-326-2156

Annexe A – Coordonnées des analystes des politiques d'immobilisations			
No. Conseil	**Nom du conseil**	**Analyste**	**Analyste Financier**
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
58	CS Viamonde	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
60.1	CSCD des Grandes Rivières	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
60.2	CSC Franco-Nord	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
61	CSC du Nouvel-Ontario	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Lisa Tarini Lisa.Tarini@Ontario.ca (705) 564-4250 or 1 866-849-9900
62	CSDC des Aurores boréales	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
63	CSDÉC du Sud-Ouest	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Vinod Gurewan Vinod.Gurewan@Ontario.ca 416-212-9217
64	CSDC Centre-Sud	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
65	CSDC de l'Est ontarien	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053
66	CÉC du Centre-Est	Alexandre Beaudin Alexandre.Beaudin@Ontario.ca 416-212-4818	Laval Wong Laval.Wong@Ontario.ca 416-326-1053